



Mairie de Plounéour-Brignogan-Plages

Tél : 02.98.83.40.06

E-mail : secretariat@pbp.bzh

PORT COMMUNAL DE PONTUSVAL

Arrêté préfectoral 2003 – 1254

ANNÉE 2027

Nous faire retour de cet imprimé avant le 31 mars 2027,
y compris en cas de non-renouvellement.

RENOUVELLEMENT D'UNE AUTORISATION

Numéro d'autorisation communale	N° _____
---------------------------------	----------

Ce numéro est à inscrire impérativement sur votre bouée.

Pièce à fournir : copie de l'attestation d'assurance pour l'année en cours.

☐ JE NE RENOUVELLE PAS MON MOUILLAGE

Nom, prénom	_____
Adresse principale	_____ _____
Adresse secondaire éventuelle	_____
Téléphone / Portable	_____ / _____
Adresse mail	_____ (si vous en avez une)

CARACTÉRISTIQUES DU NAVIRE

Nom du navire	_____
Immatriculation	_____
Marque	_____
Longueur / Tirant d'eau	_____ m / _____ m
Type	☐ Moteur ☐ Voilier

Je soussigné(e) (NOM, Prénom) : _____

Reconnais avoir reçu et pris connaissance du règlement intérieur des mouillages légers du port de Pontusval.

Date	À Plounéour-Brignogan-Plages, le _____
Signature	_____